

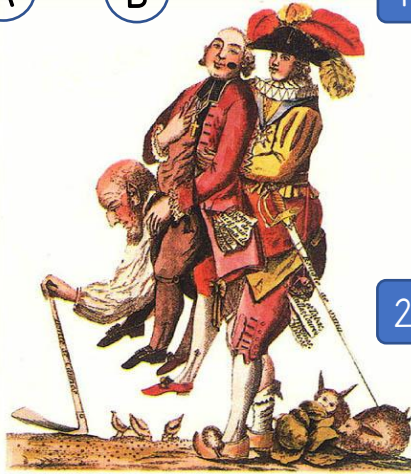
La Révolution française

Associe chaque document avec son illustration puis essaye de nommer les événements présentés dans la chronologie



A

B

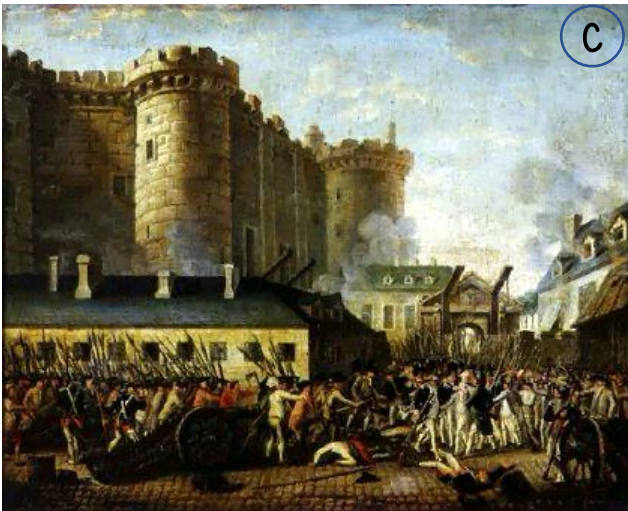


1

En 1789, la France est gouvernée par Louis XVI. Il décide de tout, c'est la **monarchie absolue**. Il est entouré de courtisans, de nobles qui dirigent l'armée et la justice. Ils ont des privilèges, ne payent pas d'impôts malgré leur richesse. Le clergé (l'Eglise) est aussi privilégié. Les paysans (le tiers état) sont de plus en plus pauvres, sont confrontés à de maigres révoltes et doivent payer des impôts très importants. Beaucoup veulent que la situation change et réclament la fin des privilèges.

2

Le Roi installe des soldats autour de Paris, il est inquiet de voir le peuple mécontent. Les Parisiens ont peur d'être massacrés par l'armée et se révoltent. Ils attaquent la prison de la Bastille qui symbolise le pouvoir du roi et ses injustices. La révolte gagne toute la France. C'est la **Révolution!**

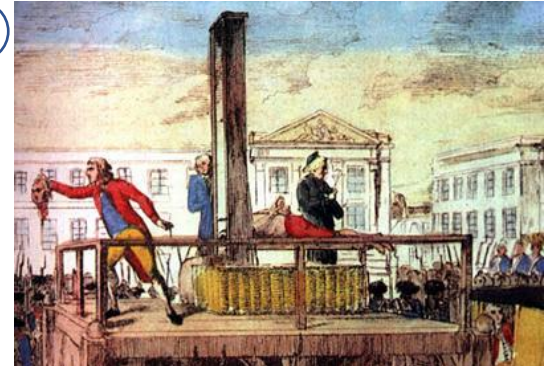


C

D



E



3

Face au mécontentement, le roi convoque les États généraux, une assemblée des différents représentants des 3 ordres (noblesse, clergé, tiers état). Mais le vote n'est pas équitable, le roi refuse ce que réclame le peuple français et la grève monte.

4

En octobre 1789, le roi est forcé de quitter Versailles et de s'installer. Ses pouvoirs sont de plus en plus limités. Il essaye alors de fuir vers l'étranger pour tenter d'obtenir des aides pour renverser les révolutionnaires. Il est mis en prison et jugé coupable de trahison. Il est guillotiné le 21 janvier 1793.

5

Le 4 août 1789, les députés votent la fin des privilèges des nobles et du clergé. Tous les Français ont les mêmes droits et sont égaux face aux lois. Le 26 août 1789, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen est proclamée.

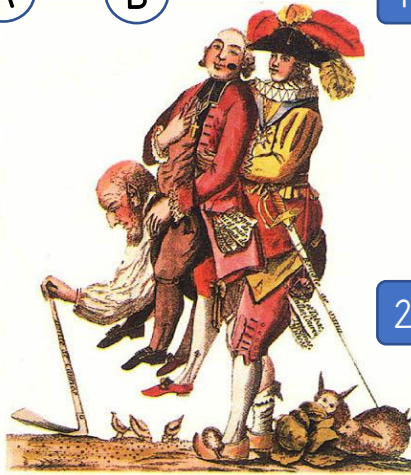
La Révolution française

Associe chaque document avec son illustration puis essaye de nommer les événements présentés dans la chronologie



A

B



1

En 1789, la France est gouvernée par Louis XVI. Il décide de tout, c'est la monarchie absolue. Il est entouré de courtisans, de nobles qui dirigent l'armée et la justice. Ils ont des privilèges, ne payent pas d'impôts malgré leur richesse. Le clergé (l'Eglise) est aussi privilégié. Les paysans (le tiers état) sont de plus en plus pauvres, sont confrontés à de maigres révoltes et doivent payer des impôts très importants. Beaucoup veulent que la situation change et réclament la fin des privilèges.

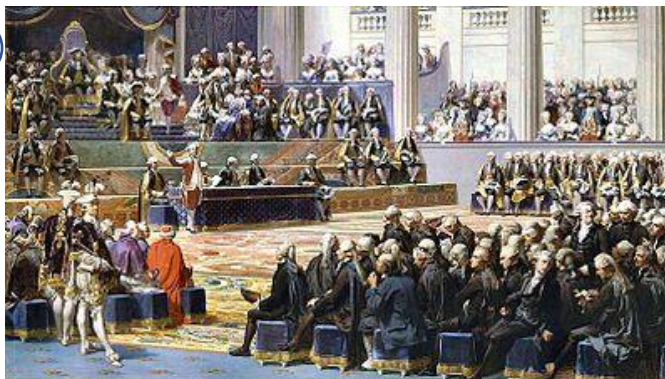
2

Le Roi installe des soldats autour de Paris, il est inquiet de voir le peuple mécontent. Les Parisiens ont peur d'être massacrés par l'armée et se révoltent. Ils attaquent la prison de la Bastille qui symbolise le pouvoir du roi et ses injustices. La révolte gagne toute la France. C'est la Révolution!



C

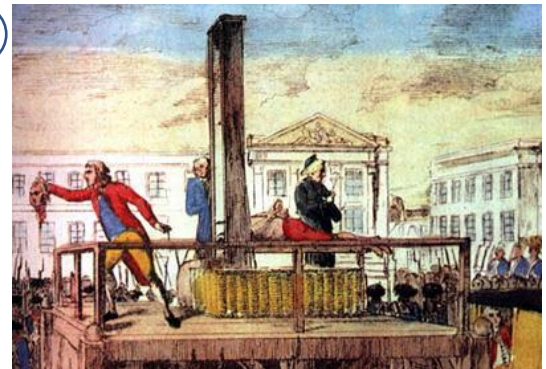
D



3

Face au mécontentement, le roi convoque les Etats généraux, une assemblée des différents représentants des 3 ordres (noblesse, clergé, tiers état). Mais le vote n'est pas équitable, le roi refuse ce que réclame le peuple français et la grogne monte.

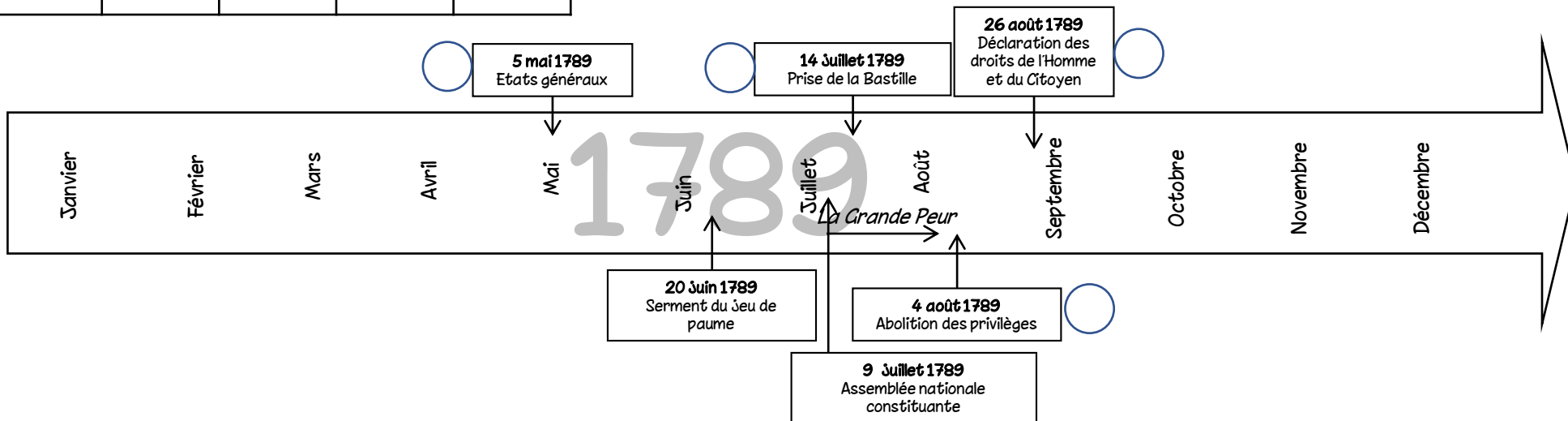
E



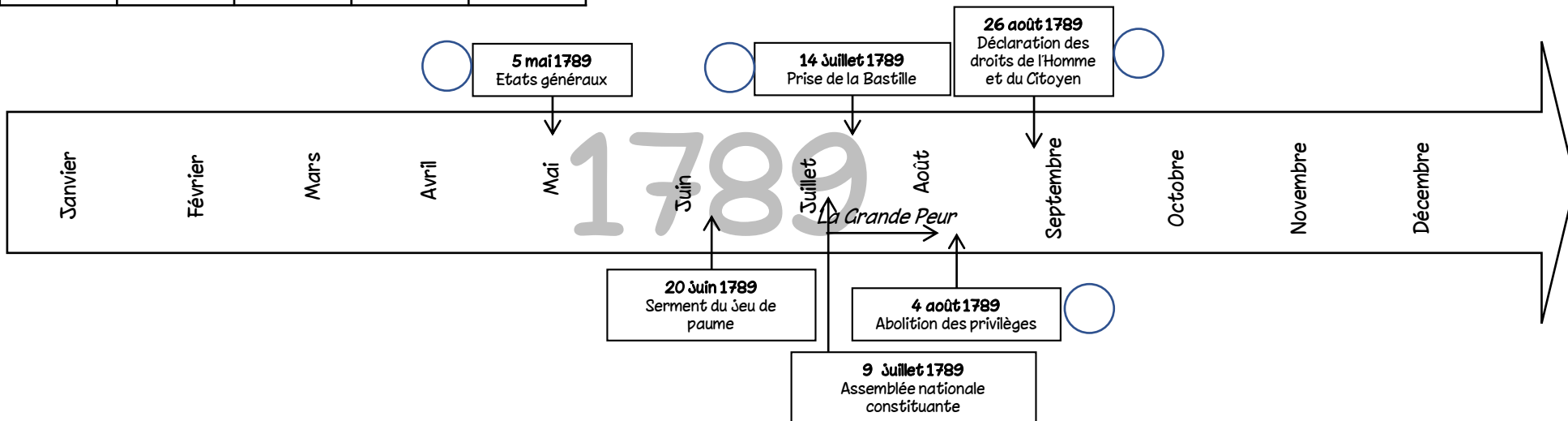
4 En octobre 1789, le roi est forcé de quitter Versailles et de s'installer. Ses pouvoirs sont de plus en plus limités. Il essaye alors de fuir vers l'étranger pour tenter d'obtenir des aides pour renverser les révolutionnaires. Il est mis en prison et jugé coupable de trahison. Il est guillotiné le 21 janvier 1793.

5 Le 4 août 1789, les députés votent la fin des privilèges des nobles et du clergé. Tous les Français ont les mêmes droits et sont égaux face aux lois. Le 26 août 1789, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen est proclamée.

A	B	C	D	E



A	B	C	D	E



Lexique

Cahier de doléances: cahier dans lequel le peuple peut écrire ce qu'il pense du pouvoir et se plaindre.

Privilèges: avantage accordé à une personne ou à un groupe.

États généraux: Réunion des députés des trois ordres (clergé, noblesse, Tiers Etat) convoqués par le roi Louis XVI

Caricature: représentation révélant des aspects déplaisants ou risibles d'un sujet ou d'une situation pour critiquer ou ridiculiser.

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Député: français qui représente les autres français à l'Assemblée nationale (où les lois sont votées).

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir **du 17 juin 1789**. Elle deviendra **l'Assemblée**

Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Véto: vient du latin et signifie littéralement *Je m'oppose*. Il est utilisé pour indiquer qu'une partie d'un groupe a le droit d'arrêter une décision commune.

Un veto donne donc un pouvoir illimité de blocage dans le vote des lois.

Lexique

Cahier de doléances: cahier dans lequel le peuple peut écrire ce qu'il pense du pouvoir et se plaindre.

Privilèges: avantage accordé à une personne ou à un groupe.

États généraux: Réunion des députés des trois ordres (clergé, noblesse, Tiers Etat) convoqués par le roi Louis XVI

Caricature: représentation révélant des aspects déplaisants ou risibles d'un sujet ou d'une situation pour critiquer ou ridiculiser.

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Député: français qui représente les autres français à l'Assemblée nationale (où les lois sont votées).

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir **du 17 juin 1789**. Elle deviendra **l'Assemblée**

Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Véto: vient du latin et signifie littéralement *Je m'oppose*. Il est utilisé pour indiquer qu'une partie d'un groupe a le droit d'arrêter une décision commune.

Un veto donne donc un pouvoir illimité de blocage dans le vote des lois.

Lexique

Cahier de doléances: cahier dans lequel le peuple peut écrire ce qu'il pense du pouvoir et se plaindre.

Privilèges: avantage accordé à une personne ou à un groupe.

États généraux: Réunion des députés des trois ordres (clergé, noblesse, Tiers Etat) convoqués par le roi Louis XVI

Caricature: représentation révélant des aspects déplaisants ou risibles d'un sujet ou d'une situation pour critiquer ou ridiculiser.

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Député: français qui représente les autres français à l'Assemblée nationale (où les lois sont votées).

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du 17 juin 1789. Elle deviendra l'Assemblée Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Véto: vient du latin et signifie littéralement *Je m'oppose*. Il est utilisé pour indiquer qu'une partie d'un groupe a le droit d'arrêter une décision commune.

Un veto donne donc un pouvoir illimité de blocage dans le vote des lois.

Lexique

Cahier de doléances: cahier dans lequel le peuple peut écrire ce qu'il pense du pouvoir et se plaindre.

Privilèges: avantage accordé à une personne ou à un groupe.

États généraux: Réunion des députés des trois ordres (clergé, noblesse, Tiers Etat) convoqués par le roi Louis XVI

Caricature: représentation révélant des aspects déplaisants ou risibles d'un sujet ou d'une situation pour critiquer ou ridiculiser.

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Député: français qui représente les autres français à l'Assemblée nationale (où les lois sont votées).

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du 17 juin 1789. Elle deviendra l'Assemblée Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Véto: vient du latin et signifie littéralement *Je m'oppose*. Il est utilisé pour indiquer qu'une partie d'un groupe a le droit d'arrêter une décision commune.

Un veto donne donc un pouvoir illimité de blocage dans le vote des lois.